



Conseil
Supérieur pour un
Développement
Durable

Rapport d'activités

2008

Conseil supérieur pour le développement durable

Le 18 mai 2009, le Conseil supérieur pour le développement durable a approuvé le présent rapport en exécution de l'article 4 point 5 de la loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable.

CONTENU

Avant-propos du président

Objectif et structure du CSDD

Missions

Composition

Fonctionnement interne

Rapport d'activité

Demande d'avis

Contacts extérieurs

Compte rendu des assemblées plénières

Avant-propos du président

Même si le Conseil supérieur pour le développement durable (CSDD) reste encore jeune, il commence à trouver sa place au sein de la « scène » du développement durable luxembourgeois. Par ses avis sur la biomasse et sur la durabilité des finances publiques, il est devenu un interlocuteur écouté et apprécié des pouvoirs publics (gouvernement et parlement) et a su intéresser un large public aux analyses et aux propositions stratégiques qu'il a produites. Certes, nos analyses et propositions peuvent prêter à discussion, mais c'est tant mieux. Si nous pouvons, par notre réflexion, aider à organiser le débat public autour des grands enjeux de notre société et notamment autour du développement durable de notre pays et de la grande région qui l'entoure, nous en serons très fiers. Nous estimons, en effet, que le développement durable ne doit pas rester un domaine réservé aux décideurs politiques et aux spécialistes, mais que tous les citoyens doivent y être impliqués.

Le programme que nous nous sommes fixé pour 2009 est ambitieux :

- continuer à travailler sur la gouvernance des finances publiques ;
- aviser le prochain Plan national du développement durable ;
- travailler à conforter la perspective du développement durable en période de crise, par une réflexion prospective à long terme ;
- continuer à travailler sur l'empreinte écologique pour notre pays et travailler, de manière plus générale, sur le développement d'autres indicateurs de développement durable et de bien-être.

Sans secrétariat scientifique et avec un secrétariat administratif à temps partiel seulement, nous attendons du prochain gouvernement un engagement clair qui nous permette de mieux encore remplir les tâches et fonctions qui nous sont confiées par la loi.

Raymond Weber
Avril 2009

1. Objectif et structure du CSDD

La loi du 25 juin 2004¹ relative à la coordination de la politique nationale de développement durable a instauré le Conseil supérieur pour le développement durable (CSDD) en tant qu'organe de réflexion, de discussion et de conseil en matière de développement durable.

1.1 Missions

Le Conseil supérieur pour le développement durable a pour mission :

- d'être un forum de discussion sur le développement durable ;
- de proposer des recherches et études dans tous les domaines ayant trait au développement durable;
- d'établir des liens avec les comités comparables des pays membres de l'Union Européenne;
- de susciter la participation la plus large des organismes publics et privés ainsi que celle des citoyens à la réalisation de ces objectifs;
- d'émettre des avis sur toutes mesures relatives à la politique nationale de développement durable prises ou envisagées par le Gouvernement, notamment sur le plan national pour un développement durable et sur l'exécution des engagements internationaux du Luxembourg.

Le Conseil supérieur pour le développement durable remplit les missions visées ci-dessus de sa propre initiative ou à la demande du Gouvernement. Il peut consulter les administrations et organismes publics ainsi que toute personne dont la collaboration est jugée utile pour l'examen de certaines questions.

1.2 Composition

Le règlement grand-ducal du 14 juillet 2005² relatif à la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur pour le développement durable retient qu'il se compose de 15 membres choisis en raison de leurs compétences et de leur expérience en matière de développement durable.

1

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2004/1020207/1020207.pdf?SID=f116c665c73a3d692847110fe9f126b#page=2>

2

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2005/1052107/1052107.pdf?SID=8775307c419e39d4c663a708d890416b#page=7>

La nomination des membres a été faite en référence à ces critères. Membres en tant que personne privée et non en tant que représentant d'une organisation ou association, ils doivent agir en toute indépendance. Il n'y a pas de membre disposant d'un mandat politique national.

Trois membres ayant remis leur démission pour des raisons personnelles ; à savoir M. Jean-Claude Reding (8 juin 2008), Mme Viviane Goergen (29 juillet 2008), M. Erny Lamborelle (5 janvier 2009), la composition du CSDD est actuellement la suivante :

- M. Raymond Weber, président
- Mme Joëlle Welfring, vice-présidente
- M. René Winkin, vice-président

- M. Tom Conzemius
- M. Emile Eicher
- M. André Hoffmann
- M. Mike Matthias
- M. Paul Reckinger
- M. Gaston Reinesch
- M. Jean Stoll
- Mme Blanche Weber
- Mme Laura Zuccoli

En vue de leur remplacement et suite à sa demande, le CSDD a remis une liste de personnes à son ministre de tutelle. La nomination de 3 nouveaux membres devra être faite par le Conseil de Gouvernement, à savoir MM Marco Hoffmann, Gary Kneip et Fernand Speltz.

1.3 *Fonctionnement interne*

Le Conseil supérieur pour le développement durable se réunit en moyenne toutes les 6 semaines en assemblée plénière.

Il s'est doté d'un bureau, constitué du président et des deux vice-présidents, chargé de représenter le Conseil supérieur dans le public. Le secrétariat est assuré par des fonctionnaires du ministère de l'Environnement.

En vue de mieux remplir ses missions, le Conseil supérieur pour le développement durable a décidé d'instituer des groupes de travail.

Au cours de l'année 2008, les travaux ont été poursuivis dans quatre groupes de travail:

- Le groupe de travail « finances publiques », avec les membres suivants : MM. André Hoffmann, Mike Matthias, Jean-Claude Reding, Jean Stoll, Raymond Weber, M René Winkin (rapporteur), Mme Laura Zuccoli. Ce groupe de travail a été chargé de donner suite à la demande d'avis sur les agrégats des finances publiques (cf ci-dessous).
- Le groupe de travail « biomasse », avec les membres : MM. Tom Conzémus, Mike Matthias, Jean Stoll (rapporteur), Mme Joëlle Welfring, qui a élaboré l'avis sur une utilisation durable de la biomasse (cf ci-dessous).
- Le groupe de travail « quels objectifs pour un plan national de développement durable ? », dont sont membres MM. Mike Matthias, André Hoffmann, Paul Reckinger, Jean Stoll, Raymond Weber, Mme Joëlle Welfring, René Winkin. Ce groupe de travail est accompagné par un consultant externe, tel que le prévoit le règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 relatif à la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur pour le développement durable.
- Le groupe de travail « empreinte écologique », avec les membres : MM Tom Conzémus, Mike Mathias, Jean Stoll et Mme Joëlle Welfring.

2 Rapport d'activités

2.1 Demande d'avis

Dans le cadre de ses discussions sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007, la Chambre des députés a voté une motion invitant le Gouvernement à demander au Conseil supérieur pour le développement durable d'élaborer un avis sur les agrégats des finances publiques pour la période postérieure à 2009 dans l'optique des critères du développement durable.

Lors de sa réunion du 16 avril 2007, le Conseil a décidé de donner suite à cette demande d'avis et de mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer l'avis en question.

Les travaux de réflexion se sont poursuivis tant au sein du groupe de travail qu'au sein de la plénière du CSDD, cela notamment en collaboration avec le professeur Dieter Ewringmann de l'Institut FiFo de l'Université de Cologne.

L'avis sur le développement durable des finances publiques a été adopté par le CSDD lors de sa réunion plénière du 29 septembre 2008. Il a été transmis au Premier ministre et au ministre de l'Environnement, ainsi qu'au président de la Chambre des députés. Il peut être consulté sur www.csdd.public.lu.

Par une lettre datée du 3 août 2007, le ministre de l'Environnement a soumis au Conseil supérieur pour le développement durable une demande d'avis en matière d'utilisation durable de la biomasse.

Le groupe de travail a finalisé le projet d'avis y relatif, qui a été discuté en plénière et adopté lors de la réunion du 20 février 2008.

L'avis sur une utilisation durable de la biomasse a été remis au ministre de l'Environnement et présenté lors d'une conférence de presse le 25 février 2008. Il peut être consulté www.csdd.public.lu.

2.2. Contacts extérieurs

Le 12 février 2008, une délégation du CSDD a eu un échange de vues avec la Commission des finances et du budget de la Chambre des députés au sujet de la demande soumise au Conseil relative à un avis sur les agrégats des finances publiques pour la période postérieure à 2009 dans l'optique des critères du développement durable.

Suite à une demande de la part du président de la Chambre des députés, le groupe de travail « biomasse » a eu, en date du 14 mars 2008, un échange de vues avec les Commissions de l'agriculture et de l'environnement.

Un échange de vues a eu lieu avec le député européen des Verts en sa charge de rapporteur au PE du projet de directive sur les énergies renouvelables, tout comme avec le groupe de travail « biomasse » de l'Administration des eaux et forêts.

Le CSDD a participé à l'audition publique « Stratégie de Lisbonne » organisée par la Chambre des Députés le 5 mars 2008.

Le CSDD a participé aux discussions des tables rondes organisées par le ministère de l'Environnement sur l'élaboration de l'avant-projet de Plan national de développement durable.

La 8^e session annuelle du « Rat für Nachhaltige Entwicklung » allemand a eu lieu le 17 novembre 2008 avec la participation du président du CSDD.

Le CSDD a participé aux travaux des groupes de travail « Agriculture et Energie » et « Développement durable » de l'European Environment and Sustainable Development Advisory Councils (EEAC).

Le 18 décembre 2008, une délégation du CSDD a eu une entrevue avec le Conseil économique et social.

2.3. Compte rendu des assemblées plénières

Le Conseil supérieur de développement durable s'est réuni au cours de l'année 2008 aux dates suivantes :

7 janvier 2008
11 février 2008
17 mars 2008
14 avril 2008
28 avril 2008
9 juin 2008
22 septembre 2008
29 septembre 2008
13 octobre 2008
10 novembre 2008
8 décembre 2008

Lors de l'année 2008, les travaux ont débuté sur la détermination des questions fondamentales qui selon le Conseil sont à placer en rapport avec un développement durable au Luxembourg et qui devraient être prises en considération lors de l'élaboration d'un plan national de développement durable. Le texte a été adopté en plénière le 28 avril 2008 en tant que document de travail dont les questions, perspectives et interrelations sont sujets à correction et modification. Le document intitulé «CSDD – Elemente für eine gemeinsame Stellungnahme » peut être consulté sur www.csdd.public.lu.

Le Conseil a eu un échange avec la Dr Mi-Yong Lee-Peucker du « Helmholtz Zentrum für Umweltforschung » au sujet d'un projet de recherche d'un groupe de chercheurs sur le développement d'une méthodologie opérationnelle en vue d'intégrer des questions de durabilité dans la prise de décisions politiques. Ce groupe de chercheurs a estimé utile d'appliquer une telle méthodologie à l'« Integratives Landes- und Verkehrskonzept Luxemburg » (IVL) développé au Luxembourg en tant que modèle pour une utilisation durable des sols. Le Conseil a établi des contacts entre ce groupe de chercheurs et des acteurs luxembourgeois dans le domaine de l'aménagement du territoire.

En tant que suivi de l'entrevue avec les Commissions de l'agriculture et de l'environnement de la Chambre des députés relative à l'avis du Conseil sur une utilisation durable de la biomasse, une lettre a été adressée au président de la Chambre des députés. Dans ce courrier, le Conseil a voulu revenir sur la mise en œuvre des recommandations émises dans son avis et attirer l'attention sur des travaux législatifs imminents.

Dans le cadre des travaux en vue de l'élaboration d'une empreinte écologique du Luxembourg, la rédaction de termes de référence a amené le Conseil à se positionner en tant qu'initiateur, coordinateur ou co-financeur d'un tel projet.

Il a ainsi été institué un groupe de travail constitué de représentants de structures de recherches (Centre de ressources des technologies pour l'environnement/CRTE, Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques/CEPS, Université de Luxembourg), d'administrations (ministère de l'environnement, Direction de l'aménagement du territoire du ministère de l'Intérieur, STATEC) et de représentants du Conseil.

Dans une première étape, le Conseil a demandé au CRTE d'élaborer une offre de service avec comme objectif l'analyse d'un développement d'une empreinte écologique du Luxembourg sur base de la méthodologie du Global Footprint Network. Les travaux se feront sous la direction du CRTE tout en impliquant les autres institutions de recherche.

Les résultats de cette comparaison entre les taux de la consommation humaine (de biens et de services) et de la disponibilité des ressources naturelles, devraient servir en vue d'une sensibilisation sur les conséquences de notre style de vie et nos modes de consommation, ainsi qu'à lancer un débat sur les futurs scénarios de développement.

Dans le cadre des travaux d'élaboration du Plan national de développement durable, le Conseil a analysé le document intitulé « Über den Tag hinaus » préparé par la Commission interdépartementale de développement durable (CIDD) intégrant des extraits du document « CSDD – Elemente einer gemeinsamen Stellungnahme », cela sur demande de la Commission interdépartementale de développement durable (CIDD).

En vue des élections de juin 2009, le CSDD a entamé une réflexion sur la nécessité d'adresser le monde politique. Le Conseil entendra lancer un appel aux partis politiques participant aux élections nationales afin de le sensibiliser aux défis d'un développement durable.

Le CSDD a réfléchi sur l'utilité d'une stratégie de communication. Dans ce contexte, le Conseil se voit intervenir tant conformément à sa mission d'information et de sensibilisation telle que retenue dans la loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable, qu'en tant que catalyseur de discussions publiques (« Zukunftswerkstätten »).

Le CSDD a initié la mise en place d'un site Internet, dont la mise en ligne est prévue au cours du premier trimestre 2009.